

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1076>



**- Décret n° 2020-1277 du 20
octobre 2020 relatif aux
conditions de certification des
candidats à l'examen du
NOUVEAU
baccalauréat professionnel et
portant suppression du brevet
d'études professionnelles**

Date de mise en ligne : jeudi 22 octobre 2020

- Examens | Concours - Certifications - Examens - Baccalauréat Professionnel -

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0257 du 22 Octobre 2020